



SPECIALEMENT POUR LES ABONNES AUX COMMUNICATIONS DE LA CFTC DXC ESF !

NUMERO XXXI



Bonjour,

Dans ce numéro, nous faisons un point d'avancement sur les différents sujets d'actualité.

Bonne lecture !!!

FRAIS DE SANTE-PREVOYANCE



Lors de la dernière réunion « frais de santé », la Direction a présenté les comptes de résultats frais de santé 2019 qui restent déficitaires malgré une légère amélioration par rapport à 2018.

Comme nous l'avions craint et malgré notre opposition, l'exclusion des conjoints du régime obligatoire décidée unilatéralement par la Direction n'a pas suffi à rééquilibrer les comptes.

Nous attendons désormais la présentation des comptes de prévoyance 2019 qui devrait se dérouler en juillet afin d'avoir une vision globale des résultats santé-prévoyance 2019 sur notre contrat GAN car elle risque de définir la position de notre assureur sur les conditions pour le 1^{er} trimestre 2021.

La Direction ESF-DXC a relancé l'appel d'offres relatif à la protection sociale complémentaire pour une nouvelle date de mise en œuvre au 1^{er} avril 2021.

Pour rappel, notre contrat a été mis en conformité 100% santé pour l'optique et le dentaire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les prothèses auditives rentreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer aux garanties « frais de santé » sur le portail RH, ou nous contacter directement.

<https://my.dxc.com/our-company/regions/southern-europe/France/portail-rh.html>

Nous attendons que la Direction mette en ligne la partie « Notice Santé » (contrat GAN) qui manque encore sur ce portail RH.

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Enis Nemri, Martine Driguez

FERMETURE DU SITE LES ULIS



Le nouveau propriétaire des bâtiments des Ulis ferme définitivement le site le **31 juillet 2020**.

En conséquence, l'ensemble des salariés des Ulis devront avoir déménagé à Nanterre et/ou Carpe Diem. Une réunion d'information sera organisée par la Direction avant le déménagement.

Le déménagement sera effectué à partir de la réouverture progressive des sites le 6 juillet.

Un planning de passage des salariés sur site ayant besoin de préparer leurs affaires pour le déménagement a été mis en place et cette opération est déjà en cours.

À la réouverture du site de Nanterre, les salariés intégreront progressivement leur nouveau bureau au 4ème étage du bâtiment A ou à Carpe Diem.

Un rattachement et une notification du nouveau lieu de travail habituel devront être notifiés par la Direction aux salariés des Ulis, mais cette date n'est pas encore connue.

Dès leur rattachement, les salariés pourront demander à bénéficier des tickets restaurants.

Une procédure d'acheminement des cartons, inter-sites, sera mise en place s'il n'est pas possible de venir les récupérer au préalable.

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Dragan Stojanovic, Brigitte Tricot-Censier

REAMENAGEMENT DU SITE DE NANTERRE



Les travaux de Nanterre devraient être achevés le **6 juillet 2020**.

La réouverture progressive du site est donc prévue à partir du 6 juillet. Aucun salarié ne sera autorisé à se rendre sur site avant cette date.

Le déménagement du bâtiment B au bâtiment A sera effectué avant la réouverture du 6 juillet. Les travaux sont en cours et ils seront finalisés pour la réouverture. Un planning de passage des salariés sur site ayant besoin de préparer leurs affaires en vue de ce déménagement a été mis en place. Le bâtiment B ne vous sera plus

accessible à la réouverture du site et les salariés retrouveront leur nouveau bureau au 4ème étage du bâtiment A.

Une réunion d'information sera organisée par la Direction avant le déménagement.

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Dragan Stojanovic, Jean-Luc Thiaw, Abderrahman Choukoud, Martine Driguez

TICKETS RESTAURANT



Habituellement, les salariés qui disposent de titres-restaurant peuvent payer avec ces derniers dans la limite de 19 euros par jour. Ce montant peut être dépensé chaque jour pour faire des courses alimentaires ou manger au restaurant. Afin de permettre aux salariés de dépenser plus facilement les sommes accumulées en tickets restaurant pendant le confinement et de redynamiser le secteur de la restauration, le gouvernement a décidé de doubler le plafond de paiement pour le porter à **38 euros par jour**.

Ce doublement du plafond de dépenses par titres-restaurant a été publié au Journal Officiel du 11 juin. Son entrée en vigueur officielle date du **12 juin 2020**.

Attention tout de même, le plafond de 38 euros **ne s'applique que dans les restaurants, hôtels-restaurants et débits de boissons assimilés**. Pour les autres commerces alimentaires, le plafond devrait rester à 19 euros.

De plus les titres-restaurant seraient désormais utilisables le **week-end et les jours fériés**.

Le plafond doublé de paiement en tickets restaurant devrait s'appliquer jusqu'à la fin de l'année 2020. Il devrait donc revenir à 19 euros en 2021.

Convertissez vos titres dématérialisés :

Vous avez jusqu'au **22 juin** pour convertir une partie de votre solde en ticket restaurant papier pour un **maximum de 446,50€**.

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Martine Driguez, Sylvie Mabile, Abderrahman Choukoud

ACTION LOGEMENT



Le saviez-vous ?

Le groupe action logement immobilier

« <https://www.actionlogement.fr/> » offre 6 familles de service :



LOUER



ACHETER



INVESTIR UTILE



FAIRE DES TRAVAUX



BOUGER



SURMONTER
DES DIFFICULTÉS

Service Achat : (Résidence principale), avec un prêt d'accompagnement oscillant entre 7 000 et 25 000 euros en fonction de la zone géographique où vous voulez acheter. La durée du prêt est libre mais ne peut dépasser 20 ans.

Bailleurs sociaux ou Prêt accession + : (prêt accession complémentaire) dont le montant varie selon la zone de votre achat entre 7 000 euros à 45 000 euros. C'est un prêt à 1% sur 25 ans max pour l'acquisition d'un logement ancien en vente HLM ou d'un logement neuf PSLA.

Prêts travaux : <https://www.actionlogement.fr/>

Montant max : 10 000 euros suivant vos conditions ressources - Durée : 10 ans max. Taux 1%. Travaux sur Surface habitable du logement et réalisés par un professionnel.

Accompagnement social (Salariés en difficulté) : <https://www.actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0>:

Ce service permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'identifier et de rechercher des solutions adaptées. Cet accompagnement est gratuit et confidentiel

Location : <https://www.actionlogement.fr/>:

Depuis le 16 juin, l'Action Logement a mis à disposition des demandeurs de logement **une nouvelle plateforme locative entièrement digitalisée**. Elle vous permet de devenir acteur de votre demande de logement du dépôt jusqu'à l'attribution.

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Aimé Endjimbreze, Abderrahman Choukoud

COVID-19



Comme vous le savez les sites DXC, au niveau mondial, resteront fermés jusqu'au moins le **6 juillet 2020** (communication de Mike SALVINO du 27/04).

Les scénarios de reprise sont en cours d'établissement, ils pourront être différents selon les sites, les régions et bien entendu dans le respect des consignes de protection décidées par le gouvernement. Le protocole de la corporation DXC est établi et sera adapté à chaque

pays/région.

Vos représentants CFTC sont actuellement en train de travailler avec la Direction sur le protocole de réouverture des sites ESF en France. Ces réouvertures progressives sont actuellement prévues à partir du 6 juillet avec des mesures de prévention des risques sanitaires spécifiques à la COVID-19. Il est estimé qu'environ 30% des salariés pourront progressivement revenir sur les sites pour lesquels ce protocole sera validé. Le télétravail étendu devrait être maintenu, comme préconisé par le Gouvernement.

Un planning de travail sur site sera mis en place avec un certain nombre de critères, par exemple :

- besoin business,
- nécessité des salariés à travailler sur site,
- exclusion des personnes à risque de santé (salariés et/ou leur entourage familial qui resteront en télétravail),
- travail sur site sur la base du volontariat,
- les salariés ne bénéficiant pas des conditions de travail ergonomiques optimales

Ce protocole doit être au préalable validé par la Direction qui est garante de la santé de ses salariés et également validé par vos représentants de la CSSCT et du CSE. Une communication complète de la Direction sera envoyée avant la réouverture.

Il est à noter que **les gestes barrières restent bien évidemment de rigueur.**

Le protocole sanitaire de reprise d'activités de l'entreprise devrait être finalisé d'ici la fin du mois de juin.

Vous pouvez retrouver notre guide CFTC concernant la Covid-19 :
<https://www.cftc.fr/wp-content/uploads/2020/04/guide-sante-securite-travail-3-1.pdf>

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Dragan Stojanovic, Cécile Blanc, Pascal de Filippis

STRATEGIE DE L'ENTREPRISE



Le 11 juin, pour donner suite à la demande des OSR, la Direction d'ESF a présenté lors d'un CSE extraordinaire, la stratégie d'entreprise.

La Direction précise que la stratégie déployée par Mike SALVINO, bien que mise à mal par la pandémie, est maintenue. Elle vise à revenir à une dynamique de croissance et d'investissements, à se recentrer sur la clientèle et à faire de cette crise une source d'opportunités.

Les salariés positionnés sur les niveaux 1 à 4 bénéficieront d'une revalorisation salariale.

La Direction nous informe de son intention d'opérer à un remplacement massif des sous-traitants, pour faire la part belle aux salariés internes.

Sur Global Sales, la gouvernance est en cours d'installation et il n'y aura pas d'impact sur les équipes commerciales en région.

Concernant Technology, Offering & Partners, la partie Solutioning sera répartie entre les Sales et le Delivery. Une grande partie des salariés Offering sera désormais rattachée au Delivery. Les équipes Partners demeurent inchangées.

L'organisation Delivery sera répartie en six services lines, avec une plus grande autonomie, notamment dans la gestion des carrières de leurs salariés. Les entités Delivery Enablement, T&T, Service Management et Innovation & Automation seront également renforcées.

La mise en place officielle de cette nouvelle organisation devrait avoir lieu le 1er juillet prochain.

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Pascal de Filippis, Jérôme Juillet

SITUATION ECONOMIQUE



La commission économique du CSE a été convoquée le 3 Juin dernier.

Les résultats du dernier trimestre de FY 20, Q4 2020 et ceux de toute l'année fiscale FY20 (1er avril 2019 - 31 Mars 2020) nous ont été présentés par la Direction, ainsi qu'un forecast pour Q1FY21 (1^{er} avril 2020 - 30 juin 2020).

Ces mêmes résultats viennent d'être présentés lors du dernier CSE ce mardi 16 Juin.

Il s'agit des résultats management (c'est-à-dire de comptabilité analytique), les résultats ESF « statutaires » (liasse fiscale) n'étant pas encore disponibles.

Ils font apparaître pour ESF une baisse du CA de 8% sur l'année FY20 par rapport à FY19, ainsi qu'une baisse plus significative des résultats opérationnels sur contrats. Ceux-ci demeurent néanmoins positifs sur l'année, à 5,2 M\$ (soit 4,6 M€). L'impact du COVID a pesé sur Q4 (1^{er} janvier au 31 Mars 2020) via des baisses de volumes projets notamment sur Airbus, Renault et PSA. L'arrêt du contrat ACCOR a également pesé. Néanmoins nos métiers ESF s'en sortent mieux que ceux du consulting (DXC Technology), plus affectés par la baisse d'activité.

Sur le plan statutaire, les 258 Millions d'€ d'emprunt qui avaient été contractés auprès d'une société anglaise du groupe pour financer l'acquisition par ESF de CONTINUUM SOCS (filiales ex-CSC), ont été remboursés par anticipation, comme prévu dans la continuité de l'augmentation de capital de la société ESF, actée lors de l'AG du 27 Mars 2020.

Le CSE va être prochainement consulté sur la situation économique et financière de l'entreprise. Une expertise est en cours auprès du cabinet SEXTANT, qui nous assiste lors de cette consultation.

Vos spécialistes CFTC ESF sur le sujet : Martine Driguez

CALENDRIER SOCIAL

Calendrier social



Instance	Date	Lieu
Commission égalité-pro	23-juin	Par teams
Commission suivi RCC	25-juin	Par teams
Représentants de proximité	06-juil	Par Teams
Commission Aide au logement	07-juil	Par Teams
Comité Social Economique	21-22-juil	Par Teams



Un syndicat + un réseau social : choisissez la CFTC ESF !

Adhérez maintenant pour être mieux informé et défendu !

Renseignements : contact.esf@cftcdxc.fr

Questions : cftc-esf@dx.com



TITULAIRES



Sandrine Lavabre



Aimé Endjimbreze



Martine Driguez



Abderrahman
Choukoud



Sylvie Mabilie



Jean-Luc
Thiau-Wing-Kai



Caroline Dumont



Jérôme Juillet

SUPPLÉANTS



Julie Hor



Dragan Stojanovic



Sandrine Lepretre



Pascal de Filippis



Brigitte
Tricot-Censier



Denis de Miras



Cécile Blanc



Alain Philoreau

REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ



Jean-Louis Turlier



Yannick Vergnaud



Mathieu Sutter

REPRÉSENTANT SYNDICAL



Enis Nemri

**Pouvoir s'opposer
toujours proposer**

La CFTC est **100%** à votre service !

contact.esf@cftcdxc.fr <http://www.cftcdxc.fr/>

Interlocuteurs : <http://www.cftcdxc.fr/>

Si vous recevez ce message directement, c'est que vous êtes abonnés
aux communications de la CFTC et contents de l'être !
Vous avez le droit de transmettre ce document à vos collègues de travail
qui ne reçoivent pas nos messages pour qu'ils s'abonnent et profitent
à leur tour de nos informations pratiques.

Pour ne plus recevoir nos communications : c'est immédiat,
il suffit de le signaler en répondant au dernier message reçu.